

**ARRETE D'ANNULATION DE DECLARATIONS DE CREATIONS
OU DE VACANCES D'EMPLOIS
N° 2019-50**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu la demande d'annulation émanant de la ville de Pointe-à-Pitre concernant la déclaration de la vacance ou de création d'emploi N° 2019-627 pour le grade d'Attaché, enregistré sur l'Arrêté EMP-2019-19 daté du jeudi 09 mai 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'annulation de la déclaration de création ou de création ou de vacance d'emploi de catégorie A conformément au tableau joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

Le 29.11.2019

Fait à Basse-Terre, le 28/11/2019

La Présidente



Denise BLEUBAR



Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Pointe à Pitre	ATTACHE	Directeur infrastructure sportive	Fin de contrat	35 H 00	Direction de l'infrastructure sportive Paul CHONCHON. Gère, organise et supervise l'entretien du hall et du matériel en faisant respecter strictement les règles et consignes de sécurité. Chargé de l'organisation des différentes manifestations. Contrat de travail à durée déterminé.	2019-627



LA PRESIDENTE



Denise BLEUBAR

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg97l.com>

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20191129-EMP-2019-50-AI
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019